



2 avenue Saint-Pierre
17700 Surgères

Tél. 05 46 41 39 04

n.environnement17@wanadoo.fr
www.nature-environnement17.org



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Implantée à Chef de Baie la société INNOV'IA vient d'être condamnée par le tribunal d'instance de La Rochelle pour ses dysfonctionnements et la pollution des eaux qui en découle. Les associations Nature Environnement 17 et RESPIRE ont assigné la société INNOV'IA afin d'obtenir sa condamnation pour ses nombreux dysfonctionnements. Par un jugement du 28 mai 2018, le tribunal d'instance de La Rochelle fait droit à une partie de leurs prétentions.

Selon les juges, **la société a commis une erreur dans le nettoyage de ses installations déversant ainsi des effluents nocifs tels que l'hydrogène sulfuré dans le réseau communal des eaux pluviales. Le tribunal souligne la dangerosité de ce gaz dont les effets sont comparables au cyanure : propriété irritante et asphyxiante, risque sanitaire important.**

Le juge reconnaît alors que la société INNOV'IA a commis une faute qui engage sa responsabilité. Encore récemment, des épisodes de pollution ont été constatés en juillet et septembre 2017 qui révèlent le non-respect de l'arrêté préfectoral d'autorisation. Le procès-verbal du CODERST1 nous apprend que le président d'INNOV'IA reconnaît que la société a fait preuve d'un « **manque vigilance** » concernant les rejets. Tout rejet dans le réseau communal des eaux pluviales est strictement interdit mais INNOV'IA ne semble pas s'en soucier ...

De plus, le tribunal reconnaît que le non-respect de la réglementation des ICPE à savoir l'exploitation de la tour de séchage sans autorisation préalable et du forage sans déclaration préalable constitue une faute civile mais il retient curieusement que ce manquement ne cause aucun préjudice aux deux associations. Fortes de cette solution qui sanctionne enfin les dysfonctionnements chroniques de l'exploitant, les associations requérantes n'hésiteront pas à renouveler leurs actions. Mais espérons que ce jugement incite la société INNOV'IA à prendre des mesures efficaces pour mettre un terme définitif à ces pollutions environnementales ... affaire à suivre.

1 CODERST : Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, compétent pour les domaines de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, à échelle départementale ou interdépartementale